



# La charte du **RUN & MOI**

Un habitant de Saint Georges De Reneins est un "**RENEIMOIS**".

Un coureur à pied de Saint Georges De Reneins est un "**RUN & MOI**" (to run = courir en anglais !).

**RUN & MOI** est un groupe de coureurs à pied qui s'est constitué le 15 septembre 2013 grâce à Arnaud ATTALA qui dispense bénévolement des conseils pour la pratique de la course à pied, son palmarès venant étoffer ses recommandations.

**L'Association RUN & MOI a été fondée le 23 avril 2015** (cf. statuts).

Bien qu'une assurance ait été contractée par l'Association (selon les obligations légales), chaque adhérent doit être titulaire d'un contrat *responsabilité civile*.

Un certificat médical "*d'aptitude à la course à pied, y compris en compétition*" sera demandé au moment de l'adhésion et devra être valable pour toute la saison, à compter du 01 septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'engagement à adhérer à l'association **RUN & MOI** n'oblige en aucun cas à participer à une compétition.

La cotisation est annuelle et ne donnera lieu à aucun remboursement ni réduction, même si l'adhésion se fait en cours d'année.

Chaque adhérent s'engage à courir en respectant le Code de la Route (Article R412-32 à 43) et autorise l'association **RUN & MOI** à utiliser son image (photos, internet, flyers...)

**Chaque adhérent s'engage à respecter les règles d'or de la présente charte :**

## **Règle d'or N°1 :**

Le Président de l'Association est assisté des membres du Comité de Pilotage et chacun est à même d'orienter sur divers questionnements.

## **Règle d'or N°2 :**

Au sein de ce groupe, je m'engage :

- à faire preuve de convivialité et d'un bon état d'esprit,
- à respecter l'autre quelque soit son niveau,
- à toujours soutenir et encourager celui qui me paraît dans la difficulté, même momentanée

## **Règle d'or N°3 :**

La bonne humeur est de rigueur dans le groupe, prise de tête non admise et trop sérieux s'abstenir !

## **Règle d'or N°4:**

Afin de permettre le bon déroulement et la pérennité de notre course annuelle de 10 km, nous demandons à chaque adhérent de s'investir au minimum une journée par an dans l'organisation ou le bon fonctionnement de l'évènement. Cette participation fait partie de l'esprit associatif et contribue à maintenir une cotisation d'adhésion volontairement basse pour tous.

**Document validé par le Comité de Pilotage de l'Association le 30 août 2018**

Nom Prénom de l'adhérent

Mention **Lu et Approuvé** :

Date et Signature de l'adhérent